

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU 17 DECEMBRE 2007

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 17 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle, par envoi tous-ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Se sont excusés: MM. Pierre Aebischer, Richard Brechbühl, Florian Bapst et
Mmes Elisabeth Brechbühl, Antoinette, Chantal, Aline, Elodie Bapst.

MM. Jean-Pierre Bapst et Gilbert Bapst sont nommés en qualité de scrutateurs pour la présente assemblée.

Le tractanda était le suivant:

1. Approbation du P.-V. de la dernière assemblée (il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Budgets 2008
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Mensuration cadastrale – vote
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) ; modification du taux communal des centimes additionnels : 65% de l'impôt cantonal (actuellement 100%) vote y relatif
4. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux - Approbation
5. Décision sur le retrait ou la continuation de la collaboration avec la corporation forestière de La Sonnaz
6. Divers

1. Approbation du PV de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ne suscite aucune question. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2008

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement.

Le boursier présente le budget de fonctionnement 2008 en y apportant les précisions habituelles. Ce budget présente un excédent de produits de Fr. 290.-.

M. Hubert Lauper est étonné de voir figurer un montant de Fr. 2'460.- sous la rubrique "Hôpitaux" alors que l'excédent des charges d'exploitation des hôpitaux sera repris par le canton.

Il lui est répondu que ce montant est composé de 3 additions; soit Bertigny pour Fr. 1100.- Bertigny III pour Fr. 400.- et le service des ambulances pour Fr. 960.-.

M. Gilbert Bapst demande à quoi correspond le produit figurant sous « Cycle scolaire obligatoire ».

Il lui est répondu qu'il s'agit du remboursement des frais se rapportant au bus scolaire.

M. le Syndic demande si l'assemblée est d'accord de traiter le point 2.3 avant le point 2.2. Aucune opposition.

2.3 Rapport de la commission financière

Par la voix de son porte-parole, M. Bernard Sturny, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'acceptation du budget.

2.2 Mensuration cadastrale – vote

M. le Syndic rappelle qu'il s'agit de la deuxième des quatre tranches prévues à cet effet.

2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Au vote final, le budget de fonctionnement et le budget des investissements sont acceptés à l'unanimité.

3. Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) ; modification du taux communal des centimes additionnels : 65% de l'impôt cantonal (actuellement 100%) vote y relatif

M. le Syndic donne les informations nécessaires à la compréhension du sujet qui ne suscite aucune question.

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

4. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux - Approbation

M. le Syndic explique que conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur les communes, nous devons désigner un organe de révision des comptes communaux. Le caissier communique le nom des fiduciaires qui ont envoyé une offre ainsi que le montant de celle-ci. Le Conseil communal propose d'accepter les services d'Arbogna SA de Domdidier, la moins onéreuse.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Décision sur le retrait ou la continuation de la collaboration avec la corporation forestière de La Sonnaz

M. le Syndic explique la situation à l'aide d'un résumé historique qu'il a élaboré et distribué aux participants. Après échange de discussion, M. le Syndic que les alternatives sont les suivantes :

- a) Sortir de la corporation mais l'investissement initial est perdu ;
- b) Si l'on sort de la corporation on devrait adhérer à une autre mais ceci reste à vérifier ;
- c) Vendre la forêt ; la valeur étant de Fr. 0,40 à Fr. 0,80 le m²

Il ressort qu'avec ce système de pot commun les petites communes telles que la nôtre sont défavorisées par le fait que la corporation se fait rétribuer proportionnellement à la surface des forêts sans tenir compte du nombre d'habitants.

M. Hubert Lauper estime que les questions actuellement sans réponse demandent réflexion et doivent être soulevées lors de l'assemblée de la corporation.

M. Romain Bapst relève qu'avant notre adhésion à la corporation forestière, nos forêts étaient très bien entretenues par M. Louis Bapst ; par ailleurs, il se demande si nous ne serons pas obligés d'augmenter les impôts si nous ne sommes plus en mesure d'équilibrer le budget.

M. Jean Aebischer propose de reporter notre décision et d'observer la situation encore une année
La proposition est acceptée par l'assemblée.

6. Divers

Donnant suite à différentes interventions en assemblée communale, M. le Syndic annonce que le Conseil communal a élaboré un règlement se rapportant à l'encaissement des impôts. Celui-ci sera annexé au bordereau d'impôt.

Lors des intempéries de cet été le Riolo a causé des dégâts à Chenaleyres. M. Paul Bossy estime qu'il est plus urgent de consolider la route à la sortie du Riolo plutôt qu'à la sortie du bosquet près de sa remise. Le Conseil communal a déjà examiné plusieurs projets mais rien n'est finalisé pour l'instant. M. Jean-Pierre Bapst propose de fixer des billes de gros chênes et de combler de pierres, l'espace entre ces billes et le tuyau de sortie du ruisseau ; ceci aurait pour effet de stabiliser le talus.

M. Jean Aebischer résume la situation se rapportant à l'analyse de l'eau potable de la commune. Il relève que toutes les sources ont été analysées sauf celles de trois propriétaires qui n'en voyaient pas la nécessité. M. Hubert Lauper relève que le laboratoire cantonal est à disposition pour résoudre le problème des nitrates en prenant des mesures adéquates.

Mme Marie-Lyse Bapst donne quelques informations se rapportant au home médicalisé ainsi qu'aux écoles du cycle d'orientation. Il semble que la gestion des ces deux institutions laisse quelque peu à désirer à tel point que plusieurs communes ont demandé un audit.

M. Hubert Lauper remercie le Conseil communal de la manière dont sont menées les assemblées et de la qualité des informations données.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 22h00 et invite les participants à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire :

Le Syndic :

Gérard Brechbühl

Adrien de Steiger